

Du *vingt-huit* *Avril* mil huit cent quatre-vingt-seize, à des heures du matin

N° 6 ACTE DE MARIAGE de *Rephelley, Joseph, Gerlanier*

Agé de *soixant-huit* ans, né à *La Gardol* département de *la Sar*
 le *vingt-huit* du mois d' *Avril*
 mil huit cent *soixant-dix* profession de *peignon* domicilié à *La Gardol* département de *la Sar* fils *majeur*
 de *Jules, Joséphine, Gerlanier* né à *Requens* département de *la Sar* profession de *peignon* domicilié à *La Gardol* département de *la Sar* et de *Marguerite, Josephine, Marie, Rephelley* née à *La Gardol* département de *la Sar* son épouse, sans profession, domiciliée à *La Gardol* (Sar), et père et la mère, ses parents et consentants d'un part, Et de *Victorine, Gertrude, Marie, Gineuvie*

Agée de *vingt-six* ans, née à *S^t Anastasie* département de *la Sar* le *vingt-trois* du mois d' *Avril* mil huit cent *soixant-dix* profession de *journalière* domiciliée à *La Gardol* département de *la Sar* fille *majeure* de *M^{lle} Aniside, Maurice* né à *Carancolas* département de *la Sar* profession de *mineur* domicilié à *La Gardol* département de *la Sar* et de *Jean, Marie, Josephine, Rephelley* née à *Carancolas* département de *la Sar* son épouse, en son vivant sans profession et domiciliée à *S^t Anastasie (Sar)* d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° *La publication de mariage faite, sans opposition, les dimanches deize et dix-neuf Avril, mil huit cent quatre-vingt-seize, demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi;*
 2° *Sur l'acte de naissance du futur époux;*
 3° *Sur l'acte de l'acte de naissance de la future épouse;*
 4° *Sur l'acte de décès du père de la future épouse;*
 5° *Sur l'acte de l'acte de décès de la mère de la future épouse;*

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a point de fait de contrat de mariage à la date de _____ du mois de _____

mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Victorine, Gertrude, Marie, Gineuvie* et l'autre *Rephelley, Joseph, Gerlanier,*



Le tout en présence de *Jouvenon, Victor* domicilié à *Foulon* département de *la Sar* Agé de *quarante-trois* ans, profession de *currier du post*

De *Gineuvie, Louis* domicilié à *Foulon* département de *la Sar* Agé de *quatre-vingt* ans, profession de *mineur*

De *Lévy, Henri* domicilié à *La Gardol* département de *la Sar* Agé de *soixant-huit* ans, profession de *cultivateur*

Et de *Labrousse, Jules* domicilié à *Foulon* département de *la Sar* Agé de *vingt-neuf* ans, profession de *ajusteur*

Après quoi *M^{rs} Jean, Pierre, Maurice, Tolban,* adjoint délégué par *Monsieur le Maire de La Gardol* faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *Jules, les parties, le père et mère du futur époux qui ont déclaré ne savoir écrire* & *Approuvé dix-sept mots rayés seuls.*

Rephelley, Joseph, Gerlanier *Victorine Gineuvie*
Victorine Gineuvie *Gineuvie Gerlanier*
Jouvenon, Victor
Lévy, Henri
Labrousse, Jules

Gerlanier
et
Gineuvie